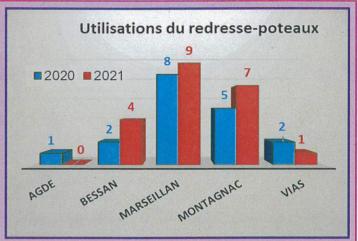
- Le redresse-poteaux

Depuis l'acquisition du redresse-poteaux, en octobre 2015, le Sivom assure la gestion de sa répartition pour le compte des villes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias.

Généralement, cet appareil ne nécessite aucun entretien particulier. Mais en mars 2021, les services techniques qui l'utilisent régulièrement nous ont signalé une fuite d'huile. Le matériel a été déposé au garage Lafitte Automobiles pour procéder au remplacement du joint du vérin et remettre en état la fixation de la pompe. Cette intervention s'est montée à 172,32 € et n'a pas été répercutée aux communes concernées.



- Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

La répartition des appareils mutualisés est calculée en fonction des jours ouvrables et après déduction des jours fériés à quotité égale pour le redresse-poteaux et au prorata des populations INSEE pour le cinémo-mètre. Un planning annuel est soumis aux intéressés pour acceptation.

Le stockage des matériels s'effectue au siège administratif du Sivom de façon à le vérifier lors des retours. Chaque entrée et sortie est notifiée sur des registres. Pour répondre aux règles sanitaires dans le cadre de la transmission de la Covid 19, un nettoyage continu a être pratiqué après chaque utilisation.